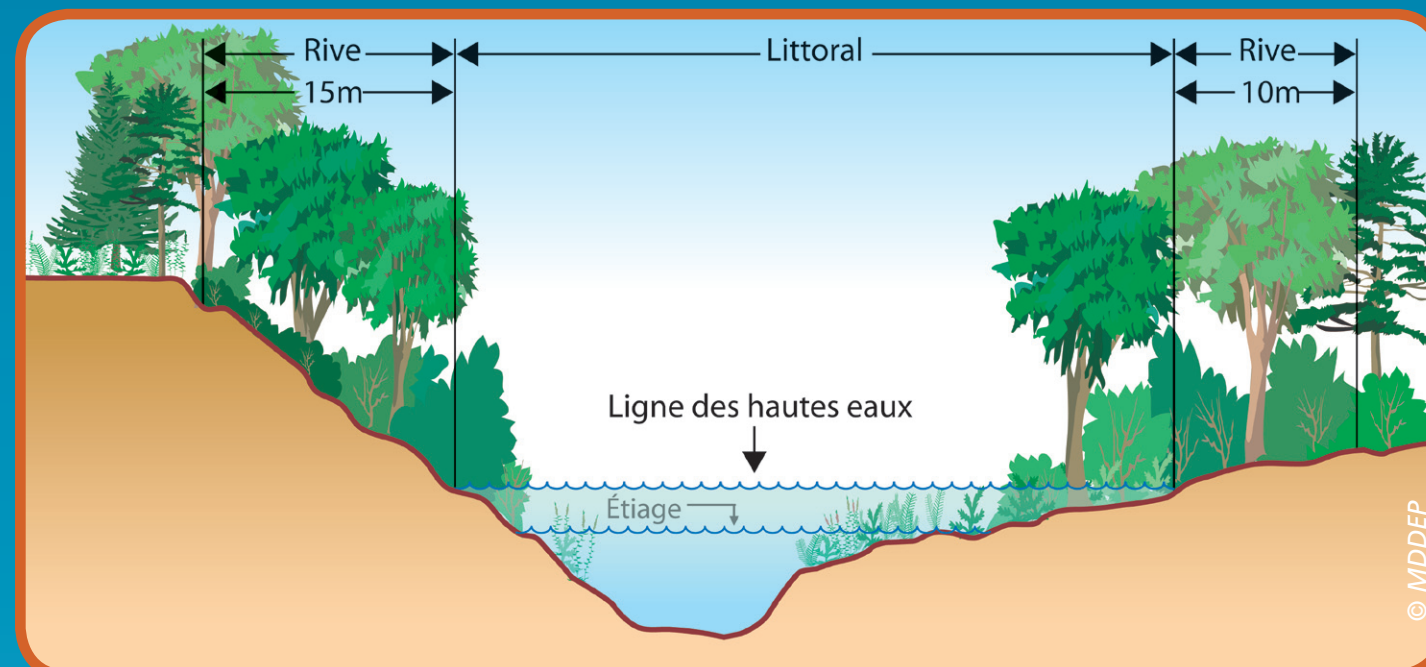


# La bande riveraine

La bande riveraine est une zone de **végétation naturelle** bordant les plans d'eau que ce soit d'un lac ou d'une rivière. Ce sont des milieux de transition qui constituent des environnements extrêmement riches pour la vie terrestre et aquatique.

## La réglementation

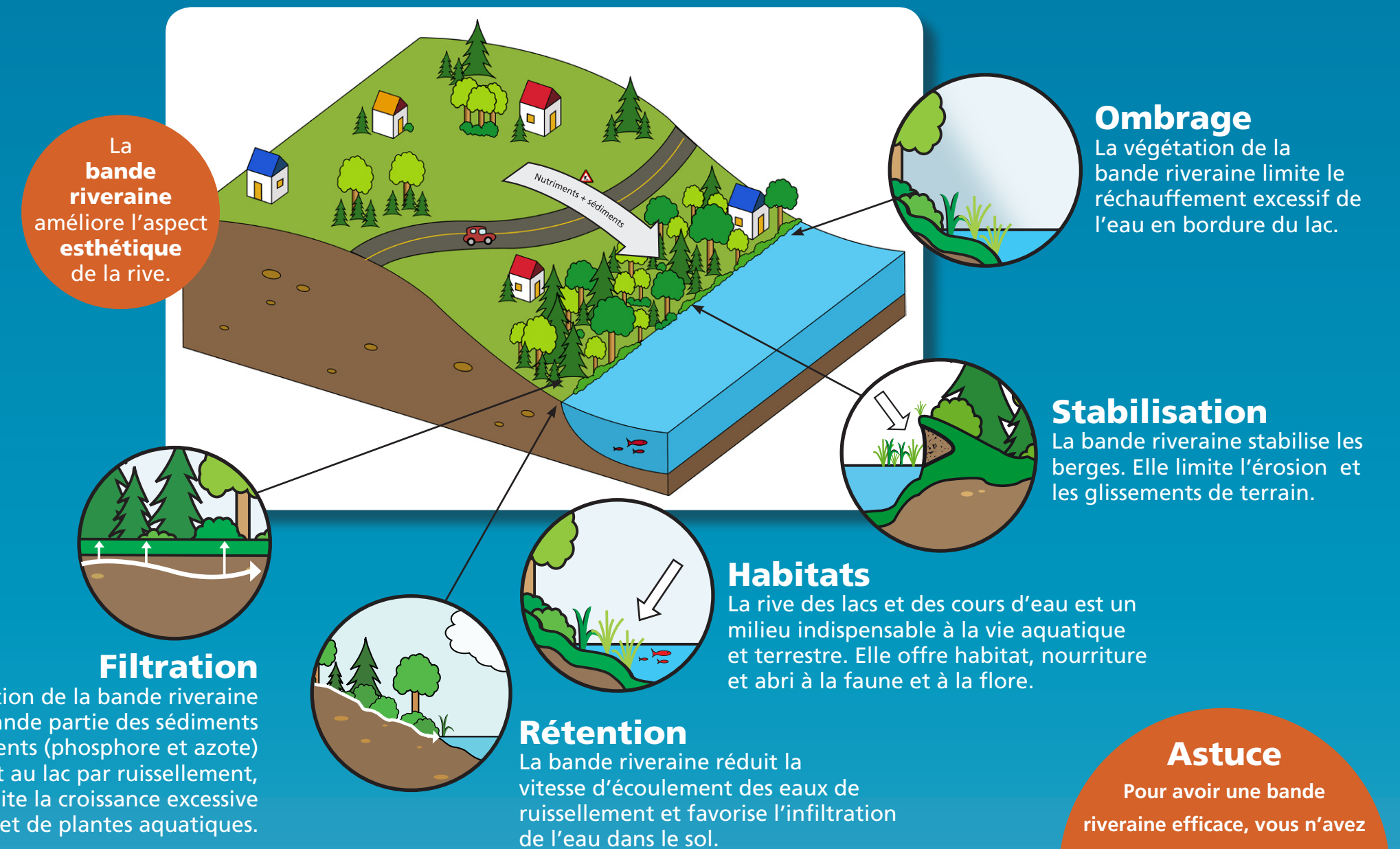
La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* réglemente les activités à l'intérieur de la bande riveraine. Il est par exemple interdit de couper des arbres, de creuser ou de remblayer. **Consultez votre municipalité** pour vous informer sur les interventions possibles.



La bande riveraine est définie par une zone de 10 à 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.

## Elle travaille pour nous!

La bande riveraine est un bouclier végétal qui remplit plusieurs rôles:



## À éviter absolument!

- Les aménagements artificiels (mur de pierres ou de béton)
- L'utilisation d'engrais ou de compost sur la berge



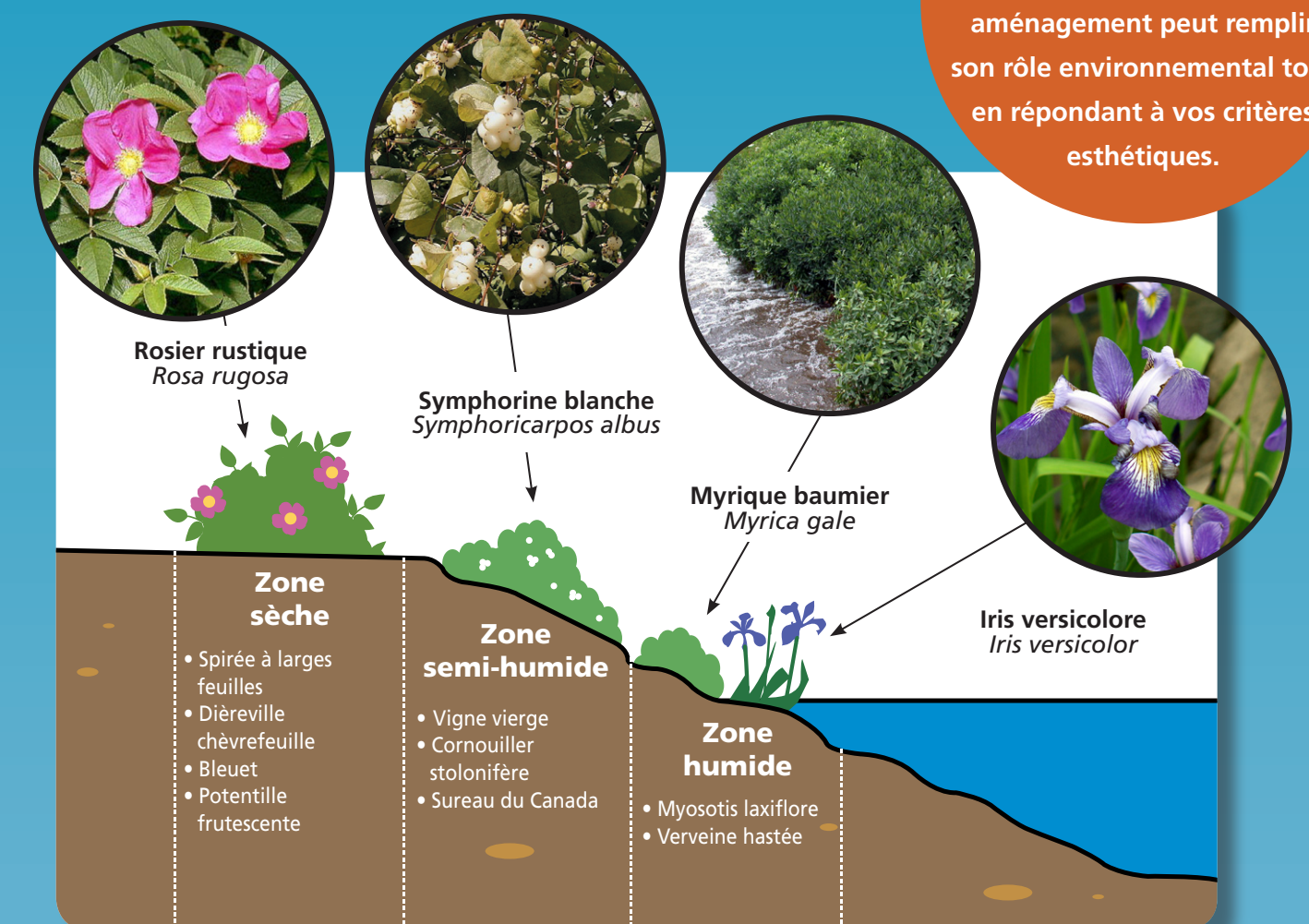
Bon aménagement



Mauvais aménagement

## Comment tirer le maximum de sa bande riveraine?

- Laissez pousser les plantes de façon naturelle
- Évitez de tondre le gazon
- Préconisez une végétation diversifiée composée de plantes, d'arbustes et d'arbres indigènes
- Faites un plan d'aménagement qui respecte vos critères esthétiques
- Conservez des sentiers étroits
- Utilisez un quai flottant ou sur pilotis



Illustrations originales et textes inspirés du CRÉ Laurentides  
Adaptation graphique: Ruth Pelletier, graphiste

Pour télécharger cette affiche et obtenir plus d'informations:  
[www.obvt.ca](http://www.obvt.ca)